

Pôle transitions et développement local

Décision n° 2024-315

Objet : Convention avec la société DUTEL pour le tournage d'un court-métrage

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société DUTEL, domiciliée au 4 bis rue Henri Tariel, 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par son M. Charles DUTEL, relative au tournage qui se déroulera le samedi 19 octobre 2024 de 8h30 à 19h00, dans les salles Rotonde et Boiseries de l'hôtel de ville.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 10 octobre 2024



Philippe LAURENT